



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-133

PUBLIÉ LE 20 MAI 2025

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2025-05-20-00003 - Arrêté n° 2025/05-61 du 20 mai 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de l'Isère (4 pages)

Page 3

84-2025-05-19-00007 - Arrêté n° 2025/05-62 du 19 mai 2025 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département du Cantal (7 pages)

Page 7

La Préfète

Lyon, le 20 mai 2025

ARRÊTÉ n° 2025/05-61

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Isère :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
OLOUSOUZIAN Benjamin	SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	13,3369	SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	05/03/2025
GONIN Fabien	SAINT-BARTHELEMY	10,1343	SAINT-BARTHELEMY, POMMIER-DE-BEAUREPAIRE	13/03/2025
BOURDON Bertrand	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	9,6972	SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE	14/03/2025
EARL WALTER	HEYRIEUX	170,269	HEYRIEUX, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER, OYTIER-SAINT-OBLAS, GRENAY, SEPTEME	25/03/2025
SCEA BON	JARDIN	7,2554	ESTRABLIN	27/03/2025
GAEC LES AUBRACS DE BELLEDONNE	LAVAL-EN-BELLEDONNE	31,9648	LAVAL-EN-BELLEDONNE, SAINTE-AGNES	02/04/2025
DE GAUDEMARIS Olivier	ESTRABLIN	4,8236	ESTRABLIN	06/04/2025
EARL DE L'AMBRE	AGNIN	4,0766	BOUGE-CHAMBALUD	06/04/2025
BLONDEAU Émilie	SAINT-PAUL-LES-MONESTIER	2,9622	LAVARS	10/04/2025
EARL SEIGLE	SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	60,0754	SALAGNON, SAINT-CHEF, SOLEYMIEU	11/04/2025
PICAT Alexandre	L'ALBENC	5,3905	COGNIN-LES-GORGES	18/04/2025
EARL CLAVEL	LES ABRETS EN DAUPHINE	2,6792	LES ABRETS EN DAUPHINE	18/04/2025
GAEC DU SOMMET	MONTAGNIEU	1,8981	MONTAGNIEU	19/04/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES MIARDS	SAINT-LAURENT-EN-BEAUMONT	18,3972	CORPS	19/04/2025
GILLOS Pascal	MARCOLLIN	34,09	MARCOLLIN, LENS-LESTANG, BEAUFORT, THODURE, LENTIOL	20/04/2025
CENTRE EQUESTRE DU RIF	TULLINS	1	TULLINS	20/04/2025
LAURENCIN Gilles	LONGECHENAL	8,68	LONGECHENAL, BIZONNES	24/04/2025
GAEC DE LA BATHIE	LA FORTERESSE	232,5672	SERRE-NERPOL, LA FORTERESSE, SAINT-GEOIRS, SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS, BREZINS, VINAY, PLAN, GILLONNAY, SAIN-HILAIRE-DE-LA-COTE, MORETTE, LA FRETTE	26/04/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** la demande suivante pour le département de l'Isère :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
JOUBERT Julie	SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET	51,0378	MONESTIER-DU-PERCY	10/03/2025

Cette décision d'autorisation peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise à disposition à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Isère** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

La Préfète

Lyon, le 19 mai 2025

ARRÊTÉ n° 2025/05-62

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/01-01 du 2 janvier 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ROQUES Gérard	SEGUR-LES-VILLAS	6,80	SEGUR-LES-VILLAS	04/03/2025
CHEYMOL Christine	PLEAUX	31,15	PLEAUX	04/03/2025
LESCURE Benjamin	SAINT-CERNIN	32,04	PUYCAPEL	04/03/2025
CHEYLUS Paul	MANDAILLES-SAINT-JULIEN	14,13	LAROQUEVIEILLE	04/03/2025
NOEL Gérard	TREMOUILLE	6,06	TREMOUILLE	04/03/2025
ISSERTES Didier	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	8,08	SAINT-SANTIN-CANTALES	05/03/2025
OUDOUL Roger	NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	41,00	ALLANCHE	05/03/2025
GAEC DE L'ARC EN CIEL	SAINT-PONCY	3,44	SAINT-PONCY	05/03/2025
LEBLANC Valérie	SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT	57,86	SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT, CARLAT	06/03/2025
GAEC DE CHABASSAIRE	PEYRUSSE	1,90	PEYRUSSE	08/03/2025
GAEC DE COMPOSTIE	PRUNET	16,78	PRUNET	12/03/2025
CHARBONNEL Eric	SAUVAT	7,49	SAUVAT	12/03/2025
WARNET Ludovic	SOURNIAC	0,82	SOURNIAC	13/03/2025
GAEC LALO	PAULHAC	1,41	PAULHAC	13/03/2025
SERRE Kévin	RIOM-ES-MONTAGNES	13,20	LA MONSELIE, VALETTE, HERMENT (63), SAUVAGNAT (63)	13/03/2025
BORNES Jean Christian	VALUEJOLS	2,23	VALUEJOLS	14/03/2025
GAEC DU CADRAN	VAL-D'ARCOMIE	36,94	VAL-D'ARCOMIE, ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	14/03/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC COUVE ET FILS	SAINT-PONCY	49,13	SAINT-PONCY	15/03/2025
GAUTHIER Gaëlle	SAINT-SATURNIN	14,42	SAINT-SATURNIN	15/03/2025
GAEC DU NOISETIER	NEUVEGLISE-SUR- TRUYERE	106,80	NEUVEGLISE-SUR- TRUYERE	15/03/2025
GAEC MONTEIL DE LA ROCHE	SAINT-PROJET-DE- SALERS	6,56	SAINT-PROJET-DE- SALERS	18/03/2025
BARDOUX CORNET Auguste	BREZONS	40,09	BREZONS	18/03/2025
GAEC ROUZIERES	MAURS	15,62	MAURS	18/03/2025
GAEC BLAYE	CHAMPS-SUR- TARENTAINE- MARCHAL	7,68	CHAMPS-SUR- TARENTAINE- MARCHAL	19/03/2025
CHAUMEIL Geoffrey	MENET	107,94	MENET	19/03/2025
BOULARD Corentin	VAL-D'ARCOMIE	54,86	VAL-D'ARCOMIE	20/03/2025
DELMAS Jean-Marc	LORCIERES	4,27	LORCIERES	20/03/2025
AJALBERT Béatrice	SAINT-MARTIN- SOUS-VIGOUROUX	11,49	SAINT-MARTIN- SOUS-VIGOUROUX	20/03/2025
JULIEN Pierre	RIOM-ES- MONTAGNES	18,89	RIOM-ES- MONTAGNES	21/03/2025
GAEC GARRIGOUX	LADINHAC	3,20	LEUCAMP, LADINHAC	21/03/2025
GAEC DE L'AZUR	LORCIERES	3,30	LORCIERES	21/03/2025
GAEC DE MANDILHAC	THERONDELS	25,24	MALBO	22/03/2025
GAEC AGREE LHERITIER FR ET NA	ROUMEGOUX	4,00	PARLAN	22/03/2025
GAEC CAPET	BOISSET	3,38	BOISSET	25/03/2025
SCEA LEYMONIE	CHALVIGNAC	82,76	CHALVIGNAC	25/03/2025
MAYA Hervé	MUROLS	13,00	LAPEYRUGUE	26/03/2025
GAEC DE BELINAY	PAULHAC	179,14	ALBEPierre- BREDONS, PAULHAC	26/03/2025
EARL DU VAL D'ALAGNON	LA CHAPELLE- D'ALAGNON	6,41	ALBEPierre- BREDONS	27/03/2025
GAEC ELEVAGE LAFON	ARPAJON-SUR- CERE	134,51	AURILLAC, ARPAJON-SUR- CERE	28/03/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DU ROC DES CLAUZADES	MUR-DE-BARREZ	17,75	PUYCAPEL	29/03/2025
BONNET Mickaël	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	94,72	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	29/03/2025
EARL BEX	BOISSET	15,42	CAYROLS, BOISSET	29/03/2025
SALES Jacques	LUGARDE	5,28	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	02/04/2025
SCEA D'ORTIGES	BRAGEAC	47,51	BRAGEAC, SALINS, LE VIGEAN	02/04/2025
LABORIE Véronique	VIC-SUR-CERE	8,84	VIC-SUR-CERE, POLMINHAC	03/04/2025
GAEC BORNE FERNIER	CHALVIGNAC	8,15	CHALVIGNAC	03/04/2025
MAURET David	NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	4,37	VERNOLS	04/04/2025
CALDEFIE Christophe	LE ROUGET-PERS	1,45	LE ROUGET-PERS	04/04/2025
GAEC PASCAL MALLET	VILLEDIEU	2,70	VILLEDIEU	05/04/2025
ARFEUILLE Laurent	MAURIAC	5,90	MAURIAC	06/04/2025
BERTHON Nicolas	BONNAC	32,42	BONNAC	06/04/2025
FONTEIX Thibaut	MEALLET	5,31	MOUSSAGES, MEALLET	06/04/2025
FREYSSAC Jérémy	SAINT-MARTIN-CANTALES	140,80	BESSE, SAINT-MARTIN-CANTALES	06/04/2025
GRANGE Baptiste	PLEAUX	65,33	ALLY, PLEAUX	09/04/2025
GAEC DOUET GOUDARD	LASTIC	63,91	LASTIC, CHAZELLES, SOULAGES	09/04/2025
BONIS David	TOURNEMIRE	28,89	TOURNEMIRE, SAINT-PROJET-DE-SALERS	10/04/2025
GAEC PAGES A SAINT ROCH	SAINT-URCIZE	2,54	SAINT-URCIZE	10/04/2025
GAEC DE CELANGE	VAL-D'ARCOMIE	12,44	VAL-D'ARCOMIE	11/04/2025
GAEC DE BESSOU	JUSSAC	14,28	SAINT-SIMON, VELZIC	12/04/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
DELRIEU Alexandre	LASCELLE	19,26	LAROQUEVIEILLE, LASCELLE	12/04/2025
GAEC CONTENSOUX	ARPAJON-SUR-CERE	6,50	YTRAC	12/04/2025
RAUSSOU Elodie	JALEYRAC	47,81	SOURNIAC, JALEYRAC, MAURIAC, CHALVIGNAC	13/04/2025
GAEC MARONNE STEPHANE	CHEYLADE	8,88	RIOM-ES-MONTAGNES	13/04/2025
GAEC BARRIOL BERTRAND ET ANTHONY	CEZENS	9,10	CEZENS	13/04/2025
TOURDES Adrien	GIOU-DE-MAMOU	6,24	GIOU-DE-MAMOU	16/04/2025
GAEC DU CHAUSSEDIER	LE VAULMIER	23,10	COLLANDRES	17/04/2025
RISPAL Guillaume	TANAVELLE	0,54	LES TERNES	17/04/2025
BONNET Mickaël	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	31,68	NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE	18/04/2025
GAEC DE LABORIE DE MARTY	LAVEISSENET	5,26	LAVEISSENET	18/04/2025
CASTANIER Joseph	LABESSERETTE	7,75	SOURNIAC	19/04/2025
NOEL Gérard	TREMOUILLE	6,83	TREMOUILLE	19/04/2025
BONNET Gilles	ARPAJON-SUR-CERE	7,48	ARPAJON-SUR-CERE	20/04/2025
LADOUX Brigitte	SAINT-SIMON	132,45	SAINT-SIMON, VEZE	20/04/2025
GAEC DE FAULAT	MARCOLES	37,32	MARCOLES	20/04/2025
GAEC DE LA VIGNE	ALLY	8,80	CHALVIGNAC	20/04/2025
SALES Florent	LUGARDE	29,62	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	23/04/2025
GAEC DES CHARMILLES	CHALINARGUES	3,29	CHALINARGUES	26/04/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des

territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC ESCOUROLLE	LUGARDE	4,20	SAINT-BONNET-DE-CONDAT	10/03/2025
MARCOMBE Romain	SEGUR-LES-VILLAS	170,00	CHEYLADE, SAINT-SATURNIN, SEGUR-LES-VILLAS	24/03/2025
AJALBERT Jean-Louis	POLMINHAC	1,56	YOLET	11/04/2025
GAEC DE LA VACHE ROUGE	VEZAC	1,72	YOLET	11/04/2025
MAURET David	NEUSSARGUES-EN-PINATELLE	26,70	VERNOLS	28/04/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département du **Cantal** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Commune des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC TIBLE	DIENNE	12,39	0,57	DIENNE	15/04/2025

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui

interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires du **Cantal** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU